

COMMUNE DE SAINT LAURENT LES TOURS

Compte rendu du Conseil Municipal

Mercredi 17 juin 2015 à 20h30

Présents : Mr Pascal Lagarrigue – Maire

Mrs Christiane Labrousse, Stéphanie Roussies, Julien Boris adjoints

Mmes Delphine Audoin, Nathalie Brunet, Muriel Cazard, Patricia Lamagat, Isabelle Tersou,
Mrs Firmin Ferrandery, Daniel Mack, Laurent Raffy, Willy Tchaghtchougha.

Excusés représentés : Mme Sonia Soulhol par M. Pascal Lagarrigue

M. Maurice Eyzat par M. Laurent Raffy

Secrétaire de séance : Mme Christiane Labrousse

Ordre du jour :

- Approbation des comptes-rendus du conseil municipal des 25 mars et 8 avril 2015
- Adhésion de la commune au service urbanisme du S.M.P.V.D. au 1er juillet 2015
- Budget commune : provision pour anticipation de l'intégration du déficit du lotissement les Prés de Lascol à la charge de la commune
- Assainissement collectif – nouvelle station d'épuration de St-Céré : convention à réexaminer tenant compte de la réalité et des investissements réalisés
- Lotissement les Prés de Lascol : compromis de vente en cours pour le lot n°12
- Service assainissement : contrôle et attestation de raccordement : facturation forfaitaire de ce service en raison des frais occasionnés au 1^{er} juillet 2015
- Cauvaldor - F.P.I.C. (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) : délibération à prendre pour approuver le régime dérogatoire de répartition au sein de l'assemblée intercommunale
- Fiscalité :
 - Taxe foncière : majoration des terrains constructibles
 - Taxe d'habitation sur les logements vacants
- Ecole :
 - Services cantine et garderie : nouveau mode de paiement
 - Contrat aidé école
 - Parc informatique
- Energéo : carte de paiement carburant
- Vente du camion IVECO 19 tonnes
- Questions diverses

• 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU C.M. du 25 MARS 2015 et 8 AVRIL 2015

→ *Le conseil municipal approuve les comptes-rendus à l'unanimité.*

• 2. ADHÉSION DE LA COMMUNE AU SERVICE URBANISME DU SMPVD au 1^{er} juillet 2015

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'adhésion au service urbanisme est obligatoire à partir du 1^{er} juillet 2015 étant donné que notre commune possède un P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) et adhère à la communauté de communes CAUVALDOR.

→ *Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.*

• 3. BUDGET COMMUNE : PROVISION POUR ANTICIPATION DE L'INTÉGRATION DU DÉFICIT DU LOTISSEMENT LES PRÉS DE LASCOL A LA CHARGE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire propose de constater une provision pour absorber progressivement le déficit du budget du Lotissement Les Prés de Lascol.

Il s'agit d'une opération budgétaire qui permettra de lisser sur plusieurs années la charge financière qui pèsera sur les finances communales lorsque le budget du lotissement sera clôturé et que le déficit devra être repris par le budget principal de la commune.

Pour 2015, il est décidé de provisionner à hauteur de 100 000€.

→ *Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.*

- **4. ASSAINISSEMENT COLLECTIF – NOUVELLE STATION D'ÉPURATION DE ST CERÉ : CONVENTION A RÉEXAMINER TENANT COMPTE DE LA RÉALITÉ ET DES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention a été signée en 1991 avec la mairie de St Céré lors du raccordement de St Laurent à la station d'épuration de St Céré. Un avenant a été signé en 2005.

Une invitation à l'inauguration de la station et une réunion sont prévues le 18 juin 2015.

Actuellement la commune de St Céré nous invite à signer un 2^{ème} avenant alors que de nombreuses incompréhensions demeurent sur le sujet et qu'aucune réponse n'a été apportée à nos interrogations concernant notamment les points suivants :

- ✓ Pourquoi prendre un avenant à une convention concernant l'ancienne station qui a été détruite et ne pas établir une nouvelle convention tenant compte des caractéristiques et des particularités de la nouvelle station ?
- ✓ Pourquoi n'est il pas tenu compte du surcoût des investissements liés au surdimensionnement de la station pour absorber le traitement des déchets produits par la cuisine centrale et l'abattoir ?
- ✓ Le calcul de la répartition des charges incombant à chacune des collectivités doit être fait de manière équitable. La commune de Saint-Céré n'étant pas en mesure de connaître précisément son nombre d'abonnés (seul le nombre de compteurs est connu), nous souhaiterions que des échanges aient lieu afin de déterminer un mode de calcul plus proche de la réalité (consommation éventuellement).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✓ S'oppose à la signature de tout avenant,
- ✓ Demande une réelle concertation sur la future répartition des charges et sur la participation demandée pour les investissements réalisés

Par ailleurs, il est décidé de ne pas participer aux manifestations du 18 juin. Un courriel d'excuse sera envoyé à Monsieur Le Maire de Saint-Céré pour l'en informer dès demain matin.

Par conséquent le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas participer aux manifestations du 18 juin 2015.

→ *Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.*

- **5. LOTISSEMENT LES PRÉS DE LASCOL : COMPROMIS DE VENTE EN COURS POUR LE LOT n°12**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les pourparlers de vente du n°12 du lotissement Les Prés de Lascol à M. et Mme DUSSEAUX David ont abouti à un engagement de leur part. Par conséquent, la commune peut envisager la signature d'un compromis de vente auprès de Maître DECAUX, notaire à Saint Céré.

Un permis de construire a été déposé par M. et Mme DUSSEAUX.

Un rendez-vous doit être pris avec l'architecte des bâtiments de France très rapidement afin de modifier le pourcentage de pente des toitures fixé initialement à 100%.

→ *Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.*

- **6. SERVICE ASSAINISSEMENT : CONTRÔLE ET ATTESTATION DE RACCORDEMENT : FACTURATION FORFAITAIRE DE CE SERVICE A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2015 EN RAISON DES FRAIS OCCASIONNES**

Suite aux précédents conseils, il a été évoqué le fait de demander une participation pour les contrôles de raccordement au réseau d'assainissement. Il est proposé la somme de 120€.

→ *Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.*

- **7. CAUVALDOR – F.P.I.C. : DÉLIBÉRATION A PRENDRE POUR APPROUVER LE REGIME DÉROGATOIRE DE RÉPARTITION AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE INTERCOMMUNALE**

La communauté de communes CAUVALDOR souhaite récupérer le F.P.I.C. de toutes les communes adhérentes afin de reverser cette somme sous forme de subvention aux collectivités présentant des projets. Sans subvention de la structure intercommunale, les projets ne seront pas soutenus par la Région.

→ *Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.*

- **8. FISCALITÉ :**

- **TAXE FONCIÈRE : majoration des terrains constructibles**

Considérant la faiblesse du produit encaissé les dernières années, 3 868€ en 2014, le conseil municipal souhaite supprimer cette taxe, peu populaire, créant une concurrence directe à la vente des lots du lotissement les Prés de Lascol puisque certains propriétaires, subissant cette fiscalité supplémentaire, font le choix de mettre en vente leur bien à des prix plus avantageux que celui de la commune.

→ *Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.*

- **TAXE D'HABITATION sur les logements vacants**

Monsieur le Maire évoque la délibération du 30 mai 2013 par laquelle la municipalité précédente a institué une taxe d'habitation sur les logements vacants depuis plus de 5 ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Considérant la faiblesse du produit encaissé en 2014 (425€), le conseil municipal souhaite supprimer cette taxe car, dans notre commune à l'habitat épars et à caractère rural, où les logements vacants sont en nombre insignifiant, elle ne permet pas d'atteindre l'objectif visé par cette mesure qui est de satisfaire une forte demande de logements locatifs.

→ *Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.*

- **9. ECOLE :**

- **SERVICES CANTINE ET GARDERIE :**

Le fonctionnement des régies de la cantine et de la garderie ne respectant la réglementation concernant, ces régies devant notamment être implantées en un seul lieu (mairie ou école), il a été décidé de les supprimer.

Parallèlement, un nouveau mode de paiement est en cours de mise en place et devrait fonctionner dès la facturation de fin juin. Le Titre Interbancaire de Paiement par Internet (TIPI) offrira ainsi aux familles la possibilité de payer ces services sans se déplacer.

- **CONTRAT AIDÉ ÉCOLE : à voir pour les TAP.**

Suite à la validation du PEDT, et à l'insuffisance du personnel d'encadrement, une réflexion a été menée sur la nécessité de recruter un agent à temps partiel sous contrat aidé, l'aide de l'Etat étant de l'ordre de 80% à 90%. Aussi il est proposé de faire appel à POLE EMPLOI afin d'avoir des candidatures.

→ *Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.*

- **PARC INFORMATIQUE :**

Trois fournisseurs ont été contactés pour avoir l'estimation du renouvellement du parc informatique en fonction des besoins formulés par les enseignants.

Après étude des devis respectifs, l'entreprise Indy Système a été retenue.

Pour faire face à la dépense, une subvention de 1 546€ a été promise par Monsieur le Sénateur REQUIER, tandis qu'une réponse de la Région est attendue.

→ *Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.*

- **10. ÉNERGÉO : CARTE DE PAIEMENT CARBURANT**

Depuis la suppression de l'ancienne station carburant Leclerc, les agents de la commune utilisent la carte bleue de la mairie pour faire le plein des véhicules.

Un nouveau service avec un système de carte est proposé par ENERGEO qui prévoit l'achat de la carte pour 4,50€ par an avec une majoration de 0,01€ par litre de carburant.

Un adjoint, étonné par cette offre couteuse, différente de celle, gratuite, proposée par le Centre Leclerc, il est décidé de se renseigner et autoriser Monsieur le Maire à faire le choix de l'offre la plus intéressante pour la commune.

- **11. VENTE DU CAMION IVECO 19 TONNES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le camion IVECO 19 tonnes vient d'être vendu à l'entreprise Sarl TPJ pour 15 000€, conformément à la décision prise en réunion du 8 avril 2015.

• 12. QUESTIONS DIVERSES

Service technique

Plusieurs contrats réalisés ou projetés :

- Contrat aidé de M. André Beffara renouvelé pour 1 an à compter du 1^{er} juin 2015, avec engagement de la commune à offrir à l'agent une formation CACES.
- Contrat à durée déterminée signé avec M. Didier Larraufie à compter du 1^{er} juin 2015 pour une durée de six mois.
- Contrat d'été : M. Allan Boris a formulé par écrit le 17 avril 2015 une demande d'emploi saisonnier. Sa demande de 2014 n'ayant pu être satisfaite, il est proposé de le recruter.

Dossiers en cours de traitement :

- Courrier de Mmes Vayrac demandant de trouver des solutions pour la circulation importante chemin du moulin suite à l'implantation de la nouvelle station Leclerc.
- Courrier de Mme Bardin réclamant le remplacement du panneau de signalisation volé du lieu-dit «Planèze », la signalisation des tournants dangereux, l'élagage d'un tilleul sur la place du hameau et l'enfouissement des fils électriques et téléphoniques abondants.
- Courrier de Mlle Bonhomme demandant des mesures pour sécuriser les lieux devant sa maison.
- Courrier de Mme Kaba réclamant la réparation des dégâts occasionnés sur la voirie par les travaux d'enfouissement des lignes.
- Courrier de M. Genot sollicitant l'entretien du ruisseau et des fossés à Béoune.
- Mécontentement des habitants de la rue des Coteaux subissant les nuisances sonores provoqués par les moteurs des chambres froides de Leader Price.
- Problème persistant du chauffage – climatisation du foyer rural : malgré l'intervention du fabricant, la mairie espère un déblocage de la situation suite à contact avec l'architecte.

Manifestations à venir :

- Rallye des 3 châteaux : 20 et 21 juin 2015
- Association de Pétanque : vide grenier le dimanche 19 juillet 2015
- Comité des fêtes : fête les 8 et 9 août 2015

Informations diverses

Feuille communale d'informations : en cours d'impression par l'imprimerie Riol

Conseillers Départementaux : permanence tous les mercredis de 9h à 12h et de 14h à 18h rue Jacques Chapou à St Céré.

Élections régionales les 6 et 13 décembre 2015

Fin de la séance : 0h07

Vu le Maire,

Pascal LAGARRIGUE